



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

ARRETE MUNICIPAL N°2026-35 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A Mme MARIE FREY, 3ème ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales qui confère au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints au maire;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints le 21 mars 2026 ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de déléguer certaines fonctions du maire aux adjoints au maire ;

ARRETE

Madame Marie FREY, 3^{ème} adjointe au maire, est chargée de la petite enfance, de la jeunesse, des affaires scolaires et périscolaires.

Délégation de fonctions permanente lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la réussite éducative,
- la vie scolaire,
- les personnels des établissements scolaires,
- la gestion des équipements scolaires,
- la programmation des nouveaux équipements scolaires, périscolaires et de petite enfance,
- les relations avec la communauté de communes pour la compétence périscolaire et la petite enfance,
- le suivi des dossiers liés à la promotion de la lecture publique,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Marie FREY, 3ème adjointe au maire, pour signer les dérogations scolaires.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et transmise à :

- Madame Marie FREY, 3ème adjointe au maire ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- Monsieur le Responsable du SGC de Sélestat – comptable public.

Fait à Marckolsheim, le 02 avril 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Notifié le : 02 avril 2026

Signature de l'adjointe :

